

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1288

21 juin 2010

### SOMMAIRE

Bajo Aragón I S. à r.l. ....	61812	Namo Rucci S.à.r.l. ....	61789
Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A. ....	61778	Neuheim Lux Group Holding V ....	61779
Convac Holding S.A. ....	61824	NG Luxembourg 5 S.à r.l. ....	61812
Convento I S.à r.l. ....	61811	N.W.C. S.A. ....	61811
Ecorenov.lu S.A. ....	61820	Obizco ....	61811
Financière Ardennoise S.A. ....	61820	Parcom Ulysses 2 S.à r.l. ....	61810
Financière Ardennoise S.A. ....	61820	Pasi S.A. ....	61808
Financière Ardennoise S.A. ....	61815	Perconlux S.à.r.l. ....	61798
IM & CO ....	61797	PIE Group II S.à r.l. ....	61811
IM International Models Holding S.A. ....	61808	Praktiker Luxembourg S.à r.l. ....	61816
Immomit ....	61815	Royale Neuve I S.A. ....	61778
Immoneuf Gérance ....	61803	Schwan's European Holdings, S.à r.l. ....	61798
Infante S.A. ....	61824	Schwan's Global Holdings, S.à r.l. ....	61797
Institut Financier Européen S.A. ....	61803	SFPV S.A. ....	61794
Joia S.à r.l. ....	61802	Sicily Investments S.à.r.l. ....	61794
Lavande S.A. ....	61824	Sineapple Investment S.à r.l. ....	61794
Lubwater S.A. ....	61801	Stone River S.A. ....	61806
Lux Papier Investissement S.A. ....	61802	Swiss Re Europe S.A. ....	61779
Macquarie Infrastructure Luxembourg Investments S.à r.l. ....	61795	Swiss Re International SE ....	61788
Mako Investment S.A. ....	61801	Teseo Luxembourg S.A. ....	61794
Margaux Investments S.à r.l. ....	61798	The Investor's House ....	61791
Merit Invest S.A. ....	61801	The Sailor's Fund ....	61791
Metropol International S.à r.l. ....	61808	TJT (B) (Luxembourg) Investment Company S.à r.l. ....	61790
MILI S.à r.l. ....	61795	Toledo II Corporate Investments S.à r.l. ....	61778
Moumont S.A. ....	61778	Transport Berscheid GmbH ....	61794
Moumont S.A. ....	61778	Transports Rossi SA ....	61793
M.R. Services S.à r.l. ....	61798	Transports Rossi SA ....	61793
MTC International S.A. ....	61789	T. Rowe Price Funds Sicav ....	61812
MTC International S.A. ....	61788	UBI SICAV ....	61791
MTC International S.A. ....	61788	Valentin Productions ....	61803
MTC International S.A. ....	61789	Veneska Holdings S.à r.l. ....	61824
MTC International S.A. ....	61788	Vitality Holdings S.à r.l. ....	61811

**Compagnie Financière de la Porte Neuve S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2010068876/12.

(100063857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**Toledo II Corporate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.759.

Le bilan au 31 octobre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le...

FIDUPAR

10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010068877/14.

(100063858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**Moumont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.855.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ...

Signature.

Référence de publication: 2010068883/10.

(100063715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**Moumont S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.855.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ...

Signature.

Référence de publication: 2010068884/10.

(100063716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**Royale Neuve I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 117.226.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR  
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2010068878/12.

(100063859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Swiss Re Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 350.000.408,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 25.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Swiss Re Europe S.A.*  
Markus Schafroth  
General Manager

Référence de publication: 2010068885/13.

(100063832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of March,  
before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Sun Neuheim Holdings, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, U.S.A., with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, recorded with the Delaware Secretary of State under authentication number 7823079 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Ms May N'Diaye, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 March 2010.

The proxy, after having been signed *in* varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Neuheim Lux Group Holding V, a société à responsabilité limitée having its registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' register under number B 137.498, incorporated pursuant to a notarial deed dated 11 March 2008, published on 25 April 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1029 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company were last amended pursuant to a notarial deed dated 24 February 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital of the Company, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to create three (3) different classes of shares: the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares and the Class C Ordinary Shares.

Each specific class of shares shall track a relevant portfolio of assets to be identified by the board of managers of the Company (the various classes of shares being together referred to as the "Investment Share Classes") as follows:

- The Class A Ordinary Shares shall relate to the Project Sinatra, i.e. the indirect acquisition by the Company of 3D Entertainment Group Limited and 3D Entertainment Group (CRC) Limited, through the Company's direct subsidiary Atmosphere Group (Lux) S.à r.l. which shall purchase Atmosphere Topco Limited, an English law governed company;

- The Class B Ordinary Shares shall relate to the Project Nenufar, i.e. the acquisition of shares and factoring facilities in Fabricas Agrupadas de Munecas de Onil S.A., a Spanish law governed company, through the Company's direct subsidiaries, Famosa Luxembourg S.C.A. and Famosa S.à r.l., the sole manager of Famosa Luxembourg S.C.A.;

- The Class C Ordinary Shares shall relate to the Project Twist, i.e. the indirect acquisition by the Company of Rio Tinto Alcan Packaging beauty packaging business through the Company's direct subsidiaries, Beauty Twist Packaging S.C.A., and Twist Beauty S.à r.l., the sole manager of Beauty Twist Packaging S.C.A.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to convert the existing eighteen thousand five hundred (18,500) shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each into eighteen thousand five hundred (18,500) Class A Ordinary Shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

*Third resolution*

The Sole Shareholder further resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand euro (EUR 87,000) in order to increase it from its current amount of eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500) up to one hundred five thousand five hundred euro (EUR 105,500), through the issue of:

- forty-three thousand five hundred (43,500) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each; and
- forty-three thousand five hundred (43,500) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder further resolves to approve the subscriptions of the forty-three thousand five hundred (43,500) new Class B Ordinary Shares and the forty-three thousand five hundred (43,500) Class C Ordinary Shares of the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "New Shares") as follows:

- Famosa Holdings, LLC, a company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, U.S.A., with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, recorded with the Delaware Secretary of State under authentication number 782453,

here represented by Ms Maï N'Diaye, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 March 2010, which will remain attached hereto,

subscribes for forty-three thousand five hundred (43,500) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, for a total subscription price of forty-three thousand five hundred euro (EUR 43,500);

- Beauty Packaging Holdings, LLC a company incorporated and existing under the laws of the state of Delaware, U.S.A., with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, recorded with the Delaware Secretary of State under authentication number 7889611,

here represented by Ms Maï N'Diaye, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 March 2010, which will remain attached hereto,

subscribes for forty-three thousand five hundred (43,500) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, for a total subscription price of forty-three thousand five hundred euro (EUR 43,500).

The New Shares so subscribed are fully paid up in cash by the abovementioned subscribers (the "Subscribers"), so that the cash contribution of eighty-seven thousand euro (EUR 87,000) is as of now at the disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

The cash contribution of eighty-seven thousand euro (EUR 87,000) is entirely allocated to the share capital of the Company.

The proxyholder is authorized to subscribe all of the New Shares in the name and on behalf of the Subscribers.

Further to the aforementioned contributions to the share capital of the Company, the above mentioned Subscribers become shareholders of the Company and participate, together with the Sole Shareholder, in the deliberation of the general meeting of shareholders of the Company thus constituted (the "General Meeting") on the following item:

*Fifth resolution*

As a consequence of the above resolutions and in order to reflect the tracking share features of the Investment Share Classes, the General Meeting resolves to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company.

The amended and restated articles of the Company shall now read as follows:

**"A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans, issue bonds or notes, grant security, manage or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or other corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities, as well as manager of any kind of companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Neuheim Lux Group Holding V".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

## B. Share capital - Shares

**Art. 6.** The Company has a subscribed capital of one hundred five thousand five hundred euro (EUR 105,500.00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) 18,500 Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the "Class A Ordinary Shares");  
(b) 43,500 Class B Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the "Class B Ordinary Shares");  
and

(c) 43,500 Class C Ordinary Shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each (the "Class C Ordinary Shares").

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, and Class C Ordinary Shares, will be collectively referred to as the "Shares".

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Shares are freely transferable among shareholders of the same class of Shares. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders or to shareholders of a different class of Shares, subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

**Art. 10.** Each specific class of Shares (an "Investment Share Class") shall relate to a relevant portfolio of assets constituting an investment (the "Investment") as follows:

- The Class A Ordinary Shares shall relate to the Project Sinatra, i.e. the indirect acquisition by the Company of 3D Entertainment Group Limited and 3D Entertainment Group (CRC) Limited, through the Company's direct subsidiary Atmosphere Group (Lux) S.à r.l. which shall purchase Atmosphere Topco Limited, an English law governed company;

- The Class B Ordinary Shares shall relate to the Project Nenufar, i.e. the acquisition of shares and factoring facilities in Fabricas Agrupadas de Munecas de Onil S.A., a Spanish law governed company, through the Company's direct subsidiaries, Famosa Luxembourg S.C.A. and Famosa S.à r.l., the sole manager of Famosa Luxembourg S.C.A.

- The Class C Ordinary Shares shall relate to the Project Twist, i.e. the indirect acquisition by the Company of Rio Tinto Alcan Packaging beauty packaging business through the Company's direct subsidiaries, Beauty Twist Packaging S.C.A., and Twist Beauty S.à r.l., the sole manager of Beauty Twist Packaging S.C.A.

The allocation of each Investment to the Investment Share Class shall be irrevocable and shall be made by a decision of the shareholders of the Company in accordance with Section D of the present articles of association. Each Investment shall be held by the Company exclusively for the benefit of the relevant Investment Share Class. Any and all distributions, dividends, redemptions of capital or other receipts from the Investment shall accrue exclusively to the Investment Share Class, after deduction of the pro-rata allocation of the Company's general expenses to such Investment Share Class and the expenses incurred in connection with the Investment, and no holder of any Shares other than the Investment Share Class shall be entitled to the proceeds of any such distribution, dividend, redemption of capital or other receipt, whether or not declared or paid.

**Art. 11.** The net asset value of the issued Shares of any Investment Share Class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net asset value of the corresponding Investment (as defined in article 12 below), being the fair market value of the underlying Investment less the liabilities relating to such Investment and the pro rata share of the Company's general liabilities and expenses at close of business on that day, by the number of Shares of the relevant Investment Share Class then outstanding at such close of business, in accordance with such rules as the board of managers shall regard as fair and equitable (the "NAV").

**Art. 12.** In the absence of fraud, bad faith, willful misconduct, willful illegal acts, gross negligence or material breach of these articles, any calculation of the NAV by the board of managers shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

**Art. 13.** In case of cancellation or redemption of an Investment Share Class (or part thereof), the consideration paid to the holders of Shares comprising the Investment Share Class shall be the NAV of the Investment, or that proportion of the Investment which corresponds to the proportion of Shares of the relevant Investment Share Class being so cancelled or redeemed.

### C. Management

**Art. 14.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed by A manager(s) and B manager(s).

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the joint signature of at least one A manager and one B manager or the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the sole manager / board of managers.

The sole manager/board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 15.** The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the sole manager or, if there is more than one, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 16.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by one manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by one manager.

**Art. 17.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

### D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

**Art. 18.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

All Shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles of association, the holders of any separate class of Shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No Shares of any Investment Share Class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any Shares of the Company, except as may be required by law.

**Art. 19.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital, disregarding the various classes of shares, except if otherwise required by law.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.



**Art. 20.** The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's financial year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 22.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders provided that a given class of Shares shall be entitled to distributions in relation with the performance of the specific Investment pertaining to such class of Shares only in accordance with the terms of article 10 of the present articles of association.

The manager, the board of managers or the general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers no later than two (2) months prior to the proposed distribution showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company and in accordance with the terms of articles 10 and 23 of the present articles of association.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto."

Whereof, this deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; and upon request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary this deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour de mars,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Sun Neuheim Holdings, LLC, une société constituée et existant selon les lois du Delaware (États-Unis), ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro d'identification 7823079 ("Associé Unique"),

ici représentée par Mademoiselle Maÿ N'Diaye, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mars 2010.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Neuheim Lux Group Holding V, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.498, constituée suivant acte notarié en date du 11 mars 2008, publié le 25 avril 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1029 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 24 février 2010, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé Unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de créer trois (3) différentes classes de parts sociales: les Parts Ordinaires de Catégorie A, les Parts Ordinaires de Catégorie B et les Parts Ordinaires de Catégorie C.

Chaque catégorie de parts sociales doit retracer un portefeuille d'investissement tel que déterminé par le conseil de gérance de la Société (l'ensemble de ces différentes catégories de parts sociales est ci-après désignée par les "Catégories de Parts d'Investissement"), comme suit:

- Les Parts Ordinaires de Catégorie A seront rattachées au projet Sinatra, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de 3D Entertainment Group Limited et 3D Entertainment Group (CRC) Limited, à travers la filiale directe de la Société, Atmosphere Group (Lux) S.à r.l., laquelle détient à son tour Atmosphere Topco Limited, une société de droit anglais;

- Les Parts Ordinaires de Catégorie B seront rattachées au projet Nenufar, à savoir la prise de participation et l'acquisition d'installations dans Fabricas Agrupadas de Munecas de Onil S.A., une société de droit espagnol, à travers les filiales directes de la Société, Famosa Luxembourg S.C.A. et Famosa S.à r.l., le gérant unique de Famosa Luxembourg S.C.A.;

- Les Parts Ordinaires de Catégorie C seront rattachées au projet Twist, à savoir l'acquisition indirecte d'une entreprise de conditionnement de produits de beauté Rio Tinto Alcan Packaging à travers les filiales directes de la Société: Twist Beauty Packaging S.C.A. et Twist Beauty S.à r.l., le gérant unique de Twist Beauty Packaging S.C.A.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de convertir les dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales existantes de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en dix-huit mille cinq cents (18.500) Parts Ordinaires de Catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille euros (EUR 87.000) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500) à un montant de cent cinq mille cinq cents euros (EUR 105.500) par l'émission de:

- quarante-trois mille cinq cents (43.500) Parts Ordinaires de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune; et

- quarante-trois mille cinq cents (43.500) Parts Ordinaires de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide d'approuver les souscriptions de quarante-trois mille cinq cents (43.500) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie B et de quarante-trois mille cinq cents (43.500) nouvelles Parts Ordinaires de Catégorie C (les "Nouvelles Parts") comme suit:

- Famosa Holdings, LLC, une société constituée sous les lois de l'état de Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro d'identification 782453,

ici représentée par Mademoiselle Maÿ N'Diaye, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mars 2010, qui restera attachée au présent acte;

souscrit quarante-trois mille cinq cents (43.500) Parts Ordinaires de Catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune,

- Beauty Packaging Holdings, LLC, une société constituée sous les lois de l'état de Delaware ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 enregistré au Delaware Secretary of State sous le numéro d'identification 7889611,

ici représentée par Mademoiselle Maÿ N'Diaye, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 mars 2010, qui restera attachée au présent acte,

souscrit quarante-trois mille cinq cents (43.500) Parts Ordinaires de Catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Les Parts Nouvelles qui sont souscrites sont entièrement libérées en espèces par les souscripteurs susmentionnés (les "Souscripteurs"), de manière à ce que l'apport en numéraire de quatre-vingt-sept mille euros (EUR 87.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

L'apport en numéraire de quatre-vingt-sept mille euros (EUR 87.000) est entièrement affecté au capital social de la Société.

Suite aux nouveaux apports au capital social de la Société mentionnés ci-dessus, les Souscripteurs deviennent associés de la Société et participent avec l'Associé Unique aux délibérations de l'assemblée générale des associés de la Société ainsi constituée ("l'Assemblée Générale") sur le point suivant:



### Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent et afin de refléter le mécanisme des Catégories de Parts d'Investissement liées à un investissement sous-jacent, l'Assemblée Générale décide de modifier et refonder entièrement les statuts de la Société.

Les statuts refondés de la Société seront rédigés comme suit:

#### **"A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra agir en qualité de gérant et associé commandité de sociétés en commandite par actions ou de structures sociales similaires avec une responsabilité illimitée au titre des dettes et obligation de telles entités, ainsi qu'en qualité de gérant de tout type de société

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "Neuheim Lux Group Holding V".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social peut être transféré par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

#### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent cinq mille cinq cents euros (EUR 105.500), représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

(a) 18.500 parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie A");

(b) 43.500 parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie B"); et

(c) 43.500 parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.00) chacune (les "Parts Ordinaires de Catégorie C").

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Les Parts Ordinaires de Catégorie A, les Parts Ordinaires de Catégorie B, et les Parts Ordinaires de Catégorie C "Parts".

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés de même catégorie de Parts. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés ou à des associés d'une catégorie de Parts différente qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 10.** Chaque catégorie de Parts donnée (une "Catégorie de Parts d'Investissement") sera rattachée à un portefeuille d'actifs spécifique constituant un investissement (un "Investissement") tel qu'il suit:

- Les Parts Ordinaires de Catégorie A seront rattachées au projet Sinatra, à savoir l'acquisition indirecte par la Société de 3D Entertainment Group Limited et 3D Entertainment Group (CRC) Limited, à travers la filiale directe de la Société, Atmosphere Group (Lux) S.à r.l., laquelle détient à son tour Atmosphere Topco Limited, une société de droit anglais;

- Les Parts Ordinaires de Catégorie B seront rattachées au projet Nenufar, à savoir la prise de participation et l'acquisition d'installations dans Fabricas Agrupadas de Munecas de Onil S.A., une société de droit espagnol, à travers les

filiales directes de la Société, Famosa Luxembourg S.C.A. et Famosa S.à r.l., le gérant unique de Famosa Luxembourg S.C.A.

- Les Parts Ordinaires de Catégorie C seront rattachées au projet Twist, à savoir l'acquisition indirecte d'une entreprise de conditionnement de produits de beauté Rio Tinto Alcan Packaging à travers les filiales directes de la Société: Twist Beauty Packaging S.C.A. et Twist Beauty S.à r.l., le gérant unique de Twist Beauty Packaging S.C.A.

L'allocation de chaque Investissement à une Catégorie de Parts d'Investissement sera irrévocable et sera faite par une décision de l'ensemble des associés de la Société conformément à la Section D des présents statuts. Chaque Investissement sera détenu par la Société exclusivement au profit de la Catégorie de Parts d'Investissements concernée. Tout(e) distribution, versement de dividendes, remboursement de capital ou autre retour sur ledit Investissement reviendra exclusivement à la Catégorie de Parts d'Investissement y afférente, déduction faite du pro-rata des frais généraux de la Société qui sera alloué à ladite Catégorie de Parts d'Investissement et des frais induits par cet Investissement, et aucun détenteur de Parts autres que de la Catégorie de Parts d'Investissement concernée n'a droit aux revenus d'aucune distribution, versement de dividendes, remboursement de capital et autres retour, déclaré ou non, payé ou non relatif audit Investissement.

**Art. 11.** La valeur d'actif net des Parts d'une Catégorie de Parts d'Investissement donnée sera exprimée par un chiffre par part sociale et sera déterminée, pour tout jour d'évaluation, en divisant la valeur d'actif net de l'Investissement correspondant, défini ci-dessous à l'article 12, celle-ci étant la valeur de marché des actifs de l'Investissement sous-jacent diminuée du passif relatif à un tel Investissement et une partie proportionnelle des frais généraux de la Société à la fin de ce jour d'évaluation, par le nombre de Parts d'une Catégorie de Parts d'Investissement donnée émises à la fin de ce jour d'évaluation, conformément aux règles que le conseil de gérance estimera justes et équitables (la "Valeur d'Actif Net").

**Art. 12.** En l'absence de fraude, mauvaise foi, faute intentionnelle, actes délictueux intentionnels, faute lourde ou violation substantielle des présents statuts, tout calcul de la Valeur d'Actif Net par le conseil de gérance sera considéré comme définitif, irréfragable et liant pour la Société et ses associés actuels, anciens et futurs.

**Art. 13.** En cas d'annulation ou de rachat de tout ou partie des Parts d'une Catégorie de Parts d'Investissement donnée, le prix à payer aux porteurs des Parts comprises dans la Catégorie de Parts d'Investissement sera la Valeur d'Actif Net de l'Investissement, ou toute proportion dudit Investissement correspondant à la proportion de Parts de la Catégorie de Parts d'Investissement ainsi annulée ou rachetée.

### C. Gérance

**Art. 14.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. S'il y a plus d'un gérant à être nommé, les gérants devront constituer un conseil de gérance composé de gérant(s) A et de gérant(s) B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'il y a plusieurs gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant A et au moins un gérant B ou la seule signature de toute personne à laquelle pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique / conseil de gérance.

Le gérant unique/conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 15.** Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou lorsqu'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 16.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par un gérant. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un gérant.

**Art. 17.** Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toutes les Parts votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs de Parts de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément sur quelque question que ce soit. Aucune Catégorie de Parts d'Investissement ne comporte un droit de préemption sur une quelconque part sociale de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

**Art. 19.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, notwithstanding les différentes catégories de parts sociales, sauf si la loi en dispose autrement.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10 %) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale pourvu que les Parts d'une catégorie donnée donnent seulement droit à des distributions liées à la performance de l'Investissement rattaché à ladite catégorie de Parts, conformément à l'article 10 des présents statuts.

Le gérant, le conseil de gérance ou l'assemblée générale des actionnaires peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance dans les deux (2) mois précédant la distribution proposée, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société, conformément aux dispositions des articles 10 et 23 des présents statuts.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. N'DIAYE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 avril 2010. LAC/2010/14853. Reçu soixante quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010068888/485.

(100065188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Swiss Re International SE, Société Européenne.**

**Capital social: EUR 182.037.271,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 134.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Swiss Re International SE*

Markus Schafroth

*General Manager*

Référence de publication: 2010068889/13.

(100063835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**MTC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 49.744.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068891/10.

(100063898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**MTC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 49.744.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068892/10.

(100063897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**MTC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 49.744.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068893/10.

(100063896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**MTC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 49.744.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068894/10.

(100063892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**MTC International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.  
R.C.S. Luxembourg B 49.744.

Le bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068895/10.

(100063889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**Namo Rucci S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3590 Dudelange, 37, place de l'Hôtel de Ville.  
R.C.S. Luxembourg B 152.887.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le quatre mai.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Olena SMOLINSKI née OSTROVSKA, salariée, née à Alchevsk Lougansk (UKR) le 20 mars 1975, numéro matricule 1975 03 20 689, épouse de Monsieur Gilles Smolinski, demeurant à F-54190 Villerupt, 15, rue Emile Curicque.

Laquelle comparante a par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "NAMO RUCCI S.à.r.l.", société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Dudelange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'import, l'export, l'achat et la vente en gros et en détail de produits textiles ainsi que tous autres articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- €) divisé en CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (100.- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant

qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

*Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique:

Madame Olena SMOLINSKI née OSTROVSKA, prédite . . . . .	<u>125 parts sociales</u>
TOTAL . . . . .	125 parts sociales

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- €) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à MILLE EUROS (1.000.- €).

*Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommée unique gérante de la société:

Madame Olena SMOLINSKI née OSTROVSKA, prénommée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de l'unique gérante.

III.- L'adresse du siège social est fixée à L-3590 Dudelange, 37, place de l'Hôtel de Ville.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Ostrovska, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2010. Relation: LAC/2010/20120. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010068987/70.

(100064722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

**TJT (B) (Luxembourg) Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.845.

Les comptes annuels au 15 octobre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TJT (B) (Luxembourg) Investment Company S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010068980/11.

(100063727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.



**The Investor's House, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 48.989.

Le rapport annuel au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société The Investor's House S.A.*

Signature

Référence de publication: 2010068981/11.

(100064435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**UBI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. The Sailor's Fund).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 36.503.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third April.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of "The Sailor's Fund", a société anonyme qualifying as an investment company with variable share capital with registered office in L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 36 503 (the "Company"), incorporated by deed of Me Jacques Delvaux dated March 27<sup>th</sup>, 1991, published in the Mémorial C, number 217 of May 17<sup>th</sup>, 1991.

The meeting was presided by Mr. Giorgio VIGNOLLE, employee, residing professionally in Luxembourg, who appointed as secretary, Mr. Gianluca ROSSI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer, Mr. Gregory TRIVINI, employee, residing professionally in Esch-sur-Alzette.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Decision to change the name of the Company from "The Sailor's Fund" into "UBI SICAV" and subsequent amendment to article 1 of the articles of incorporation.

2. Decision to change the percentage of share capital entitled to call a shareholders' meeting and subsequent amendment to article 25 of the articles of incorporation.

II.- The Extraordinary General Meeting convened for 22<sup>nd</sup> March 2010 could not validly deliberate on the agenda of the present meeting for lack of quorum, and the present Extraordinary General Meeting has been reconvened by notices containing the agenda published in Mémorial and the d'Wort on 23 March 2010 and 8 April 2010.

III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

IV.- As appears from the said attendance list, out of 225,852,335.190 shares outstanding, 2,592,559 shares are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.

As a result of the foregoing, the present Extraordinary General Meeting (the "Meeting") is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

VI. The undersigned notary informed the appearers of the fact, that the insertions of the notices have not been effected in two Luxembourg newspapers in accordance with the provisions of Article 67-1 (2) of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

The meeting after deliberation, stated that the non respect of the insertions of the notices in two Luxembourg newspapers, was the result of a material mistake and resolved sovereignly to examine the agenda and to pass the following resolutions by unanimous vote:

*First resolution*

The general meeting resolves to change the name of the Company from "The Sailor's Fund" into "UBI SICAV" and to amend article 1 of the articles of incorporation to be reworded as follows:

" **Art. 1. Name and form.** There exists among the existing shareholders and those who may become owners of shares in the future, a public limited company ("société anonyme") qualifying as an investment company with variable share capital ("société d'investissement à capital variable") under the name of "UBI SICAV" (hereinafter the "Company")."

*Second resolution*

The general meeting resolves to change the percentage of share capital entitled to call a shareholders' meeting and to amend paragraph 7 of article 25 of the articles of incorporation to be reworded as follows:

"It may also be called upon the request of shareholders representing at least one tenth (1/10) of the share capital."

There being no further items on this agenda, the meeting was closed.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme qualifiant comme société d'investissement à capital variable "The Sailor's Fund", avec siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36 503 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Me Jacques Delvaux en date du 27 Mars 1991, publié au Mémorial C, numéro 217 du 17 Mai 1991.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Giorgio VIGNOLLE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gianluca ROSSI, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregory TRIVINI, employé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.,

Le bureau ayant été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination de la Société de "The Sailor's Fund" en "UBI SICAV" et modification de l'article 1 des statuts de la Société.

2. Changement du pourcentage du capital social pouvant faire convoquer une assemblée des actionnaires et modification de l'article 25 des Statuts de la Société.

II.- L'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée en date du 22 mars 2010 n'a pu valablement délibérer sur l'ordre du jour de la présente assemblée en l'absence de quorum et la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été reconvoquée par avis contenant l'ordre du jour publiés dans le Mémorial et le d'Wort en date des 23 mars 2010 et 8 avril 2010.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 225.852.335,190 actions en circulation, 2.592.559 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

En conséquence, la présente Assemblée Générale Extraordinaire ("Assemblée") est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

VI. Le notaire instrumentant a rendu les comparants attentifs au fait que les insertions des convocations n'ont pas été faites dans deux journaux luxembourgeois conformément aux dispositions de l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée, après avoir délibéré, a constaté que le non-respect des insertions des convocations dans deux journaux luxembourgeois était dû à une erreur matérielle et en conséquence décide souverainement d'aborder l'ordre du jour et de prendre les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale Extraordinaire prend à l'unanimité de voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la Société de "The Sailor's Fund" en "UBI SICAV" et de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour le reformuler comme suit:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination et forme.** Il existe entre les actionnaires actuels et ceux susceptibles de devenir actionnaires dans le futur, une société anonyme prenant la forme d'une société d'investissement à capital variable dénommée "UBI SICAV" ci-après appelée "la Société"."

*Seconde résolution*

L'assemblée générale décide de changer le pourcentage du capital social pouvant faire convoquer une assemblée des actionnaires et de modifier le paragraphe 7 de l'article 25 des statuts de la Société à reformuler comme suit:

"Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10) au moins du capital social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version en langue française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. VIGNOLLE, G. ROSSI, G. TRIVINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mai 2010. Relation: LAC/2010/19448. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010068990/125.

(100065274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Transports Rossi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.508.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010068977/10.

(100063697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Transports Rossi SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 29, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.508.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010068978/10.

(100063696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Transport Berscheid GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6469 Echternach, 4, route d'Osweiler.  
R.C.S. Luxembourg B 94.883.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010068979/10.

(100063691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Teseo Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.  
R.C.S. Luxembourg B 82.366.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un administrateur*

Référence de publication: 2010068982/11.

(100063643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Sineapple Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 145.363.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait sincère et conforme  
Sineapple Investment S.à r.l.*

Référence de publication: 2010068983/12.

(100064365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Sicily Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 124.425.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SICILY INVESTMENTS S.à r.l.  
Un mandataire*

Référence de publication: 2010068984/12.

(100063803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**SFPV S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 52.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010068985/10.

(100064348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**MILI S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Macquarie Infrastructure Luxembourg Investments S.à r.l.).**

**Capital social: CAD 20.000,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 136.845.

In the year two thousand and ten on the twenty-fourth day of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Intoll International Limited, a company established and existing under the laws of Bermuda, with registered office in Rosebank Centre, 11 Bermudiana Road, Pembroke, HM08 Bermuda, registered with the Bermudian Trade and Companies Register under number 35715,

here duly represented by Mr David Remy, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on March 18, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

I- The appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of Macquarie Infrastructure Luxembourg Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated February 26, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of April 4, 2008, page 39653 under number C 827 (the Company).

II- The agenda of the meeting is as follows:

1. change of the Company's name; and
2. amendment of article 1 of the articles of association of the Company to reflect the above change of the Company's name; and
3. change the mandates of managers ("gérant"),

Now, therefore, the Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Macquarie Infrastructure Luxembourg Investments S.à r.l." to "MILI S.à r.l." with immediate effect.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend Article 1 of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 1. Name.** A limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name MILI S.à r.l. (hereafter the Company), is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept the resignation of Mrs. Rosa Villalobos, professionally residing at L-1649 Luxembourg, 46, Place Guillaume, as A director with effect as of today, the resignation of Mr. John HUGHES, professionally residing at 1, Matin Place NSW 2000 Sydney, Australia, as Class B director, with effect as of today, to change the mandate of Class B director Mr. Stephen Murphy, professionally residing at CityPoint, 1 Ropemaker Street, London EC2Y 9HD, United Kingdom into a Class A director, and to appoint as new B directors for an unlimited period of time:

Mr. Andrew Sims, professionally residing at Level 9, 130 Pitt Street, NSW 2000 Sydney, Australia, and

Mr. Luke Oxenham, professionally residing at Level 9, 130 Pitt Street, NSW 2000 Sydney, Australia.

There being no further business, the meeting is closed.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre mars.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Intoll International Limited, une société anonyme de droit bermudien, ayant son siège social à Rosebank Centre, 11 Bermudiana Road, Pembroke HM08, Bermuda, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 35715,

ici dûment représentée par Monsieur David Remy, employé, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 18 mars 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I- La partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de Macquarie Infrastructure Luxembourg Investments S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 4 avril 2008, page 39653 sous le numéro C 827 (la Société),

II- La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Changement de la dénomination de la Société; et
2. Modification de l'article 1 des statuts de la Société afin de refléter le changement de dénomination; et
3. Changement de gérant.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de "Macquarie Infrastructure Luxembourg Investments S.à r.l." en "MILI S.à r.l.", avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination MILI S.à r.l. (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la démission de la gérante de Classe A Madame Rosa Villalobos, demeurant professionnellement à L-1649 Luxembourg, 46, Place Guillaume avec effet à ce jour, la démission du gérant de Classe B Monsieur John HUGHES, demeurant professionnellement à 1, Martin Place NSW 2000 Sydney, Australie, avec effet à ce jour, de changer le mandat du gérant de Classe B Monsieur Stephen Murphy, demeurant professionnellement à CityPoint, 1 Ropemaker Street, Londres EC2Y 9HD, Royaume Uni en gérant de Classe A, et de nommer comme nouveaux gérants pour une durée indéterminée:

Monsieur Andrew Sims, demeurant professionnellement à Level 9, 130 Pitt Street, NSW 2000 Sydney, Australie, et  
Monsieur Luke Oxenham, demeurant professionnellement à Level 9, 130 Pitt Street, NSW 2000 Sydney, Australie.  
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. REMY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 mars 2010. Relation: LAC/2010/13881. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.



Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010068993/107.

(100064548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Schwan's Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 113.750.175,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.503.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010068996/11.

(100064392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**IM & CO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 141.017.

---

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IM & CO", avec siège social à L-8069 Strassen, 32, rue de l'Industrie,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2202 du 10 septembre 2008,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 141.017.

L'assemblée est ouverte à 16.20 heures sous la présidence de Madame Rosalba BARRETTA, employée, demeurant professionnellement à Ellange.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Angelo CRAPANZANO, entrepreneur, demeurant à L-7362 Bofferdange, 32, an den Strachen,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Constant LESS, technicien diplômé, demeurant à L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social vers L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 2 des statuts.

2.- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Unique résolution*

L'assemblée générale transfère le siège social vers L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains et modifie en conséquence le premier paragraphe de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**"Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16.25 heures.

*Frais.*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 800,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. BARRETTA; A. CRAPANZANO; C. LESS, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. Relation: LAC/2010/17857. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2010068997/56.

(100065065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

**Schwan's European Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 22.466.550,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 108.504.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2010.

Référence de publication: 2010068998/11.

(100064502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**Margaux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 111.071.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069024/10.

(100064347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**M.R. Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7653 Heffingen, 16, Um Beil.

R.C.S. Luxembourg B 127.161.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010069025/10.

(100063690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**Perconlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 125.138.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of April.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) P4 Sub L.P.1 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr David Sullivan, director;

2) Permira IV L.P.2 a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its manager, Permira IV Managers L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995 (as amended), acting by its general partner Permira IV Managers Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr David Sullivan, director;

3) P4 Co-Investment L.P., acting by its general partner Permira IV G.P. L.P., acting by its general partner Permira IV GP Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr David Sullivan, director;

4) Permira Investments Limited, acting by its nominee Permira Nominees Limited whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Mr Eddy Perrier, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their representative, have requested the notary to state that:

- The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of Perconlux S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 125.138, incorporated under the name of "Permira Conseil Luxembourg S.à.r.l." pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing then in Remich, on February 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 890 of May 15, 2007. The Articles of Association have lastly been amended pursuant to a deed of Maître Schaeffer, prenamed,, on June 16, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1316 of July 8, 2009 (hereinafter the "Company").

- The Company's share capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) represented by 500 (five hundred) ordinary shares, each share having a par value of EUR 25 (twenty-five euro).

- The agenda is worded as follows:

1. Dissolution of the Company;
2. Discharge (quitus) to the Managers of the Company;
3. Appointment of liquidators and determination of their powers;
4. Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions:

*First resolution*

The Company is dissolved and put into liquidation.

*Second resolution*

The shareholders resolved to grant full discharge to the managers of the Company in office for their activities related to the period ending on the date hereof.

*Third resolution*

Mrs Séverine Michel, having her professional address at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and Mr David Sullivan, having his professional address at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey, are appointed as liquidators of the Company with the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles of Incorporation of the Company in liquidation.

The Company in liquidation will be validly bound by the sole signature of each liquidator.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; and that in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated to the mandatory of the person appearing, said mandatory signed with us the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-huit avril.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) P4 Sub L.P.1 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur David Sullivan, directeur;

2) Permira IV L.P.2 un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, Permira IV Managers L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner Permira IV Managers Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur David Sullivan, directeur;

3) P4 Co-Investment L.P., agissant par son general partner Permira IV G.P. L.P., agissant par son general partner Permira IV GP Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur David Sullivan, directeur;

4) Permira Investments Limited, agissant par son nommée Permira Nominees Limited avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands, dûment représenté par Monsieur Eddy Perrier, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Guernesey.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de Perconlux S.à.r.l., ayant son siège social au 282, route de Longwy L-1940 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.138, et qui a été constituée sous le nom "Permira Conseil Luxembourg S.à.r.l." par un acte du notaire Martine Schaeffer, alors de résidence à Remich, le 7 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 890 du 15 mai 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 16 juin 2009 par un acte de Maître Schaeffer, prôné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1316 du 8 juillet 2009 (la "Société").

- Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société;
2. Quitus aux gérants de la Société;
3. Nomination des liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Divers.

Les associés ont abordé l'ordre du jour et ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La Société est dissoute et mise en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Les associés décident de donner quitus aux gérants de la Société en fonction pour l'exercice de leur mandat relatif à la période se terminant à la date des présentes.

#### *Troisième résolution*

Madame Séverine Michel, ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg et Monsieur David Sullivan, ayant son adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernesey ont été nommés aux fonctions de liquidateurs, lesquels auront les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la Société en liquidation.

La Société en liquidation sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque liquidateur.

Le notaire qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais, suivis d'une version française; et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: David Sullivan, Eddy Perrier, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2010. LAC/2010/19111. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010069014/124.

(100064704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Merit Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 145.582.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069023/10.

(100064516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Lubwater S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 114.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010069028/10.

(100064507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Mako Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.390.

L'an deux mille dix, le premier avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "MAKO INVESTMENT S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 28 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 11 août 2007, numéro 1707.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Mylène Basso, employée privée avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter que:

I. L'actionnaire présent ou représenté, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient, sont indiqués sur une liste de présence signée par le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il résulte de la dite liste de présence que les trente et une (31) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour qui a été préalablement porté à la connaissance de l'actionnaire.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Mise en liquidation de la Société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur,  
Monsieur Eddy Dôme, expert comptable, demeurant au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société actuellement en fonction pour l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. BASSO, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 7 avril 2010. Relation: LAC/2010/15314. Reçu douze euros (12,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010069029/59.

(100064738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Lux Papier Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010069030/9.

(100064218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Joia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4040 Esch-sur-Alzette, 10, rue Xavier Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 88.492.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire Weber Bontemps & Mouwannes

*Experts comptables et fiscaux*

Signature

Référence de publication: 2010069032/13.

(100064546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---



**Institut Financier Européen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 38.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010069033/9.

(100064452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**Immoneuf Gérance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 115.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010069035/9.

(100064235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**Valentin Productions, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 152.894.

## STATUTS

L'an deux mille dix, le six mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

## A COMPARU:

Madame Catherine CALVI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

Madame Dominique VALENTIN, artiste, née le 30 novembre 1949 à Vichy (F), demeurant à F-75003 Paris, 9, rue Grenier Saint-Lazare,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante agissant en sa dite qualité et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante agissant en sa dite qualité a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme uni-personnelle qu'elle va constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par la présente une société anonyme uni-personnelle sous la dénomination de "VALENTIN PRODUCTIONS".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans le reste de l'Europe, la production et/ou la co-production audiovisuelle, théâtrale, musicale et cinématographique.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé "associé unique".

Le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé "administrateur unique".

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée en toutes circonstances soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont celle de l'administrateur-délégué qui possède dans tous les cas un droit de co-signature obligatoire, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 10.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de juin à 15.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante pré-qualifiée agissant en sa dite qualité déclare souscrire les actions comme suit:

Toutes les actions sont souscrites en numéraire par l'actionnaire unique, Madame Dominique VALENTIN, préqualifiée.

L'actionnaire unique déclare que toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant la comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Dominique VALENTIN, artiste, née le 30 novembre 1949 à Vichy (F), demeurant à F-75003 Paris, 9, rue Grenier Saint-Lazare.
  - b) Madame Catherine CALVI, employée privée, née le 6 mai 1969 à Namur (B), demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II.
  - c) Monsieur Jacob EDANG, employé privé, né le 18 avril 1968 à Yabassi (Cameroun), demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme "AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 32, Boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 93937.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

5.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

6. Faisant usage de la faculté offerte par l'article 8 des statuts. L'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société:

Madame Dominique VALENTIN, pré-qualifiée, laquelle pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

7.- Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 28, Boulevard Joseph II.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Calvi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 mai 2010. Relation: EAC/2010/5480. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010069036/163.

(100064980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

### **Stone River S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.344.

L'an deux mille dix.

Le quinze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STONE RIVER S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 108344, constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 1061 du 19 octobre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C numéro 1937 du 7 août 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1.- Ratification de la co-option de Monsieur Xavier VINCENT comme administrateur de la société prise par le conseil d'administration en sa réunion du 22 mars 2010.

2.- Création de deux groupes d'administrateurs, modification des pouvoirs de signature des administrateurs et adaptation des articles 4 et 5 des statuts.

3.- Réorganisation du conseil d'administration.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de ratifier la co-option de Monsieur Xavier VINCENT, comptable, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, comme administrateur de la société prise par le conseil d'administration en sa réunion du 22 mars 2010.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de créer deux groupes d'administrateurs, dénommés A et B, et de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée comme suit:

- Pour tous les actes qui ne dépassent pas une valeur de six mille euros (EUR 6.000,-) la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs du groupe A.
- Pour tous les actes qui ne dépassent pas la valeur de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B.
- Tous les actes d'une valeur supérieure à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) seront de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 4 et 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale dans deux groupes différents A et B. Les actes engageant la société devront porter la signature d'un membre du groupe A et d'un membre du groupe B conformément aux dispositions de l'article 12 ci-après.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

" **Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. En particulier, le conseil d'administration devra être autorisé par l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts, pour toute réalisation des actes de nature extraordinaire qui comportent la disposition du patrimoine social ou qui soient vinculés à celui-là. A titre d'exemple, sont considérés comme étant des actes de nature extraordinaire ou de disposition ou vinculant:

- a) toute opération de transformation, fusion ou scission de la société;
- b) les actes de disposition tels que la cession, sous quelque forme que ce soit (ex. échanges, donation, etc.) aussi que l'apport en nature dans le capital social par des immeubles, participations ou filiales détenues par la société;
- c) la constitution des droits réels (ex. usufruit, etc.) et des obligations (ex. location, commodat, etc.) sur les immeubles, participations ou filiales détenues par la société;
- d) la constitution de privilèges, garanties et hypothèques sur les biens de la société et, en général, la constitution de garantie, soit réelle soit personnelle, ainsi que la prestation de caution ou gage;
- e) l'acquisition d'immeubles, participations et filiales."

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix."

La société se trouve valablement engagée comme suit:

- Pour tous les actes qui ne dépassent pas une valeur de six mille euros (EUR 6.000,-) la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs du groupe A.
- Pour tous les actes qui ne dépassent pas la valeur de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B.
- Tous les actes d'une valeur supérieure à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) seront de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts."

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature comme suit:

*Administrateurs du groupe A:*  
Messieurs Gianluca NINNO et Natale CAPULA;

*Administrateur du groupe B:*  
Monsieur Xavier VINCENT.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1370. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Releveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010069004/107.

(100065190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Metropol International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 119.924.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010069022/9.

(100064503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**IM International Models Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 69.953.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010069037/9.

(100064240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Pasi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.708.

L'an deux mille dix.

Le quinze avril.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PASI S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 133708, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2929 du 17 décembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C numéro 1587 du 18 août 2009;

- suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2331 du 30 novembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.



Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Suppression de la version anglaise des statuts de la société.
- 2.- Ratification de la co-option de Monsieur Xavier VINCENT comme administrateur de la société prise par le conseil d'administration en sa réunion du 22 mars 2010.
- 3.- Création de deux groupes d'administrateurs, modification des pouvoirs de signature des administrateurs et adaptation des articles 7, 8, 10 et 12 des statuts.
- 4.- Réorganisation du conseil d'administration.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de supprimer la version anglaise des statuts de la société.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de ratifier la co-option de Monsieur Xavier VINCENT, comptable, né à Messancy (Belgique), le 9 novembre 1984, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, comme administrateur de la société prise par le conseil d'administration en sa réunion du 22 mars 2010.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de créer deux groupes d'administrateurs, dénommés A et B, et de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, laquelle sera désormais valablement engagée comme suit:

- Pour tous les actes qui ne dépassent pas une valeur de six mille euros (EUR 6.000,-) la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs du groupe A.
- Pour tous les actes qui ne dépassent pas la valeur de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B.
- Tous les actes d'une valeur supérieure à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) seront de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts.

*Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les articles 7, 8, 10 et 12 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 7. Conseil d'administration.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, ils sont rééligibles et toujours révocables.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale dans deux groupes différents A et B. Les actes engageant la société devront porter la signature d'un membre du groupe A et d'un membre du groupe B conformément aux dispositions de l'article 12 ci-après.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

" **Art. 8. Réunions du conseil d'administration.** Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix."

" **Art. 10. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. En particulier, le conseil d'administration devra être autorisé par l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts, pour toute réalisation des actes de nature extraordinaire qui comportent la disposition du patrimoine social ou qui soient vinculés à celui-là. A titre d'exemple, sont considérés comme étant des actes de nature extraordinaire ou de disposition ou vinculants:

- a) toute opération de transformation, fusion ou scission de la société;
- b) les actes de disposition tels que la cession, sous quelque forme que ce soit (ex. échanges, donation, etc.) aussi que l'apport en nature dans le capital social par des immeubles, participations ou filiales détenues par la société;
- c) la constitution des droits réels (ex. usufruit, etc.) et des obligations (ex. location, commodat, etc.) sur les immeubles, participations ou filiales détenues par la société;
- d) la constitution de privilèges, garanties et hypothèques sur les biens de la société et, en général, la constitution de garantie, soit réelle soit personnelle, ainsi que la prestation de caution ou gage;
- e) l'acquisition d'immeubles, participations et filiales."

" **Art. 12. Représentation de la société.** La société se trouve valablement engagée comme suit:

- Pour tous les actes qui ne dépassent pas une valeur de six mille euros (EUR 6.000,-) la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs du groupe A.
- Pour tous les actes qui ne dépassent pas la valeur de cinquante mille euros (EUR 50.000,-), la société se trouve engagée par la signature conjointe d'un administrateur du groupe A et d'un administrateur du groupe B.
- Tous les actes d'une valeur supérieure à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) seront de la compétence exclusive de l'assemblée générale des actionnaires statuant suivant les modalités prévues pour les modifications de statuts."

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de réorganiser les pouvoirs de signature comme suit:

*Administrateurs du groupe A:*

Messieurs Gianluca NINNO et Natale CAPULA;

*Administrateur du groupe B:*

Monsieur Xavier VINCENT.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH - THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 avril 2010. Relation GRE/2010/1371. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 4 mai 2010.

Référence de publication: 2010069013/114.

(100065116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Parcom Ulysses 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.108.863,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.642.

Le bilan de la société au 31 décembre 2009 a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2010069016/13.

(100064243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Obizco, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2153 Luxembourg, 38, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg B 77.729.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le gérant*

Référence de publication: 2010069017/10.

(100064206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**N.W.C. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 108.306.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mai 2010.

Référence de publication: 2010069018/10.

(100063644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Convento I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 142.758.

---

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CONVENTO I S.à r.l.*

Mikael Gutierrez / Philippe Toussaint

Référence de publication: 2010068540/11.

(100064062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**PIE Group II S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Vitality Holdings S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 274.911.222,02.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.754.

---

EXTRAIT

Suite à un déménagement:

1. Monsieur Geert DUYCK, gérant de la société susmentionnée, né le 27 février 1964 à Kortrijk (Belgique) demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

2. Monsieur Søren VESTERGAARD-POULSEN, gérant de la société susmentionnée, né le 8 juillet 1969 à Copenhague (Danemark) demeure désormais professionnellement à l'adresse 111 Strand, Londres WC2R 0AG (Royaume-Uni),

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 05 May 2010.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

Référence de publication: 2010069487/20.

(100064621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Bajo Aragón I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R.C.S. Luxembourg B 137.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAJO ARAGÓN I S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2010068550/11.

(100064066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**T. Rowe Price Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 82.218.

Le Bilan au 31 Décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2010.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.  
Company Administration  
Signature

Référence de publication: 2010068598/13.

(100064202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

**NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 433.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.  
R.C.S. Luxembourg B 120.901.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of April.

Before Me Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900, having a share capital amounting to USD 2,483,109,320.-,

hereby represented by Me Tom LOESCH, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 April 2010, (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 5 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.901, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2224 (the "Company"). The articles of incorporation have been amended for the last time on 24 August 2009 by a deed Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published on 1 October 2009 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1912.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To increase the corporate capital by an amount of one hundred fifty-five thousand United States Dollars (USD 155,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred seventy-eight thousand United States Dollars (USD 278,000.-) to an amount of four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 433,000.-) by the creation of

three thousand eight hundred and seventy-five (3,875) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

2 To issue three thousand eight hundred and seventy-five (3,875) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for the new three thousand eight hundred and seventy-five (3,875) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, by NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900, having a share capital amounting to USD 2,483,109,320.- (the "Sole Shareholder"), to accept payment in full of the subscription price for such new shares amounting totally to one hundred fifty-five thousand United States Dollars (USD 155,000.-), by a contribution in cash, to allocate such new shares to the Sole Shareholder and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

4 To amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of one hundred fifty-five thousand United States Dollars (USD 155,000.-) so as to raise it from its present amount of two hundred seventy-eight thousand United States Dollars (USD 278,000.-) to an amount of four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 433,000.-) by the creation of three thousand eight hundred and seventy-five (3,875) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolved to issue three thousand eight hundred and seventy-five (3,875) shares with a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription and Payment*

There now appeared Me Tom LOESCH, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on 7 April 2010, which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder prenamed, for the new three thousand eight hundred and seventy-five (3,875) shares, and to make payment in full of the nominal value of such new shares amounting totally to one hundred fifty-five thousand United States Dollars (USD 155,000.-), by a contribution in cash.

The person appearing declared that the Company has at its disposal the amount of one hundred fifty-five thousand United States Dollars (USD 155,000.-), proof of which was given to the undersigned notary who expressly recorded this statement.

#### *Third resolution*

Thereupon the Sole Shareholder, resolved to accept the said subscription and payment by the subscriber and to allot the three thousand eight hundred and seventy-five (3,875) shares to the Sole Shareholder.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

"The subscribed capital of the Company is set at four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 433,000.-) represented by ten thousand eight hundred twenty-five (10,825) shares having a nominal value of forty United States Dollars (USD 40.-) each."

Nothing else being in the agenda the meeting was closed.

#### *Costs*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any form whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of the present deed amount to one thousand five hundred Euro (1,500.- EUR).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Pardevant, Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900, dont le capital social s'élève à USD 2.483.109.320,-,

représentée aux fins des présentes par Me Tom LOESCH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 7 avril 2010 ("l'Associé Unique").

La prédite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de NG Luxembourg 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.901, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2224 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 24 août 2009, publié le 1<sup>er</sup> Octobre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1912.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social d'un montant de cent cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 155.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-dix-huit mille Dollars des Etats-Unis (USD 278.000,-) à quatre cent trente-trois mille Dollars des Etats-Unis (USD 433.000,-) par la création de trois mille huit cent soixante-quinze (3.875) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

2 Émission de trois mille huit cent soixante-quinze (3.875) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription des trois mille huit cent soixante-quinze (3.875) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, par NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900, dont le capital social s'élève à USD 2.483.109.320,- ("l'Associé Unique"), acceptation du paiement intégral du prix de souscription de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cent cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 155.000,-) par un apport en numéraire, attribution de ces nouvelles parts sociales à l'Associé Unique et constatation de la réalisation de l'augmentation de capital.

4 Modification du premier paragraphe de l'Article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions mentionnées ci-dessus.

5 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de cent cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 155.000,-) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-dix-huit mille Dollars des Etats-Unis (USD 278.000,-) à quatre cent trente-trois mille Dollars des Etats-Unis (USD 433.000,-) par la création de trois mille huit cent soixante-quinze (3.875) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'émettre trois mille huit cent soixante-quinze (3.875) parts sociales d'une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.



### *Souscription et Paiement*

Ensuite Me Tom LOESCH précité, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée le 7 avril 2010, laquelle après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique aux trois mille huit cent soixante-quinze (3.875) parts sociales nouvelles et libérer intégralement, la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales d'un montant total de cent cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 155.000,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré que la Société dispose d'un montant de cent cinquante-cinq mille Dollars des Etats-Unis (USD 155.000,-), la preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentant, lequel documente expressément cette déclaration.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a ensuite décidé d'accepter ladite souscription et le paiement par le souscripteur et d'attribuer les trois mille huit cent soixante-quinze (3.875) nouvelles parts sociales à l'Associé Unique.

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, lequel suivant cette modification aura la teneur suivante:

"Le capital social de la société est fixé à quatre cent trente-trois mille Dollars des Etats-Unis (USD 433.000,-) divisé en dix mille huit cent vingt-cinq (10.825) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de quarante Dollars des Etats-Unis (USD 40.-)".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

### *Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ mille cinq cents Euros (1.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. LOESCH, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/16064. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010071603/173.

(100065338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

---

### **Immomit, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 48.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070483/10.

(100064878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

### **Financière Ardennoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 38.572.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.05.2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Société Anonyme  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES  
Signature

Référence de publication: 2010070481/14.

(100064797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

**Praktiker Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.196.

In the year two thousand ten, on the first day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à r.l. with its registered office at 14A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B 111966 (Henderson),

2. PanEuropean Investments S.à r.l. with its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the R.C.S. under number B 70884 (PanEuropean),

both represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal dated 22 February 2010.

The said proxies, after having been signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as indicated above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the actual shareholders of Praktiker Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by deed of the undersigned notary on 18 April 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1211 of 20 June 2007. The Articles of Association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on 15 May 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1490 of 18 July 2007 ("The Company");

- that the shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Company has a subscribed share capital of twelve thousand five hundred EURO (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty five EURO (EUR 25) each.

II. That Henderson holds two hundred and fifty (250) shares and PanEuropean holds two hundred and fifty (250) shares in the share capital of the Company;

- that the Shareholders have taken the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six million six hundred and forty thousand EURO (EURO 6,640,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred EURO (EUR 12,500) to six million six hundred fifty two thousand five hundred EURO (EUR 6,652,500) by way of the issuance of two hundred sixty five thousand six hundred (265,600) new shares of the Company, having a par value of twenty-five EURO (EUR 25) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

*Second resolution*

The Shareholders resolve to accept the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

*Subscription - Payment*

Thereupon intervene,

1. Henderson, represented as stated above, declares to subscribe for one hundred thirty two thousand eight hundred (132,800) new shares of twenty-five EURO (EUR 25) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of three million three hundred twenty thousand EURO (EUR 3,320,000) which Henderson has against the Company (the Henderson Receivable) and

2. PanEuropean, represented as stated above, declares to subscribe for one hundred thirty two thousand eight hundred (132,800) new shares of twenty-five EURO (EUR 25) each and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of three million three hundred twenty thousand EURO (EUR 3,320,000) which Henderson has against the Company (the PanEuropean Receivable).

The contributions in kind of an aggregate amount of six million six hundred forty thousand EURO (EUR 6,640,000) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Henderson Receivable is evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) the interim accounts of the Company dated as of 31 March 2010 and (ii) a certificate issued on 31 March 2010 by the management of Henderson and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the accounting records of Henderson (the Henderson Records) show a receivable in an amount of three million three hundred twenty thousand EURO (EUR 3,320,000) (the Henderson Receivable), payable by the Company to Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à r.l. (Henderson);
- Henderson is the owner of the Henderson Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Henderson Receivable;
- the Henderson Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Henderson Receivable contributed to the Company is worth three million three hundred twenty thousand EURO (EUR 3,320,000), no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the Henderson Receivable contributed to the Company is freely transferable by Henderson to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Henderson Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by Henderson and upon the contribution of the Henderson Receivable by Henderson to the Company, the Company will become the full owner of the Henderson Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The valuation of the contribution in kind of the PanEuropean Receivable is evidenced to the undersigned notary by, inter alia, (i) the interim accounts of the Company dated as of 31 March, 2010 and (ii) a certificate issued on 31 March 2010 by the management of PanEuropean and acknowledged and approved by the management of the Company. It results from such certificate that, as of the date of such certificate:

- the accounting records of PanEuropean (the PanEuropean Records) show a receivable in an amount of three million three hundred twenty thousand EURO (EUR 3,320,000) (the PanEuropean Receivable), payable by the Company to PanEuropean Investments S.à r.l. (PanEuropean);
- PanEuropean is the owner of the PanEuropean Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the PanEuropean Receivable;
- the PanEuropean Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the PanEuropean Receivable contributed to the Company is worth three million three hundred twenty thousand EURO (EUR 3,320,000), no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- the PanEuropean Receivable contributed to the Company is freely transferable by PanEuropean to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the PanEuropean Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by PanEuropean and upon the contribution of the Henderson Receivable by PanEuropean to the Company, the Company will become the full owner of the PanEuropean Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such certificates and copy of the Company Interim Accounts, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Third resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at six million six hundred fifty two thousand five hundred EURO (EUR 6,652,500), represented by two hundred sixty six thousand one hundred (266,100) shares of a par value of twenty five EURO (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up."

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand eight hundred Euro (EUR 3,800).

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le premier avril.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

**ONT COMPARU:**

1. Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à r.l. ayant son siège social au 14A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. sous le numéro B 111966 (Henderson),

2. PanEuropean Investments S.à r.l. ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du R.C.S. sous le numéro B 70884 (PanEuropean),

toutes deux représentées par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations données sous seing privé an date du 22 février 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de Praktiker Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 18 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1211 du 20 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1490 du 18 juillet 2007 ("la Société");

- Les Associées ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la Société a un capital social souscrit de douze mille cinq cents EURO (EUR 12,500), représenté par cinq cents (500) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt cinq EURO (EUR 25) chacune.

II. Que Henderson détient deux cent cinquante (250) parts sociales et PanEuropean détient deux cent cinquante (250) parts sociales dans le capital social de la Société;

- Que les Associées ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associées décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de six millions six cent quarante mille EURO (EURO 6.640.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents EURO (EUR 12.500) à six millions six cent cinquante deux mille cinq cents EURO (EUR 6.652.500) par l'émission de deux cent soixante cinq mille six cents (265.600) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de vingt cinq EURO (EUR 25) chacune.

*Seconde résolution*

Les Associées décident d'accepter les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

*Souscription - Libération*

Sont intervenus aux présentes:

1. Henderson, représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire cent trente deux mille huit cents (132.800) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq EURO (EUR 25) chacune et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trois millions trois cent vingt mille EURO (EUR 3.320.000) que Henderson détient envers la Société (La Créance Henderson), et

2. PanEuropean, représentée comme indiquée ci-dessus, déclare souscrire cent trente deux mille huit cents (132.800) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq EURO (EUR 25) chacune et libérer intégralement ces

parts sociales par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de trois millions trois cent vingt mille EURO (EUR 3.320.000) que PanEuropean détient envers la Société (La Créance PanEuropean).

Les apports en nature d'un montant total de six millions six cent quarante mille EURO (EUR 6.640.000) seront affectées intégralement au compte capital social de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance Henderson a été certifiée au notaire instrumentant par, entre autres, (i) les comptes intérimaires de la Société datés du 31 mars 2010 et (ii) un certificat émis le 31 mars 2010 par la gérance de Henderson dûment accepté et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort de ce certificat qu'à la date de ce certificat:

- Les comptes de Henderson (les Comptes Henderson) indiquent une créance d'un montant de trois millions trois cent vingt mille EURO (EUR 3.320.000) (la Créance Henderson), exigible par la Société à Henderson Indirect Property Fund (Europe) Management S.à r.l. (Henderson);

- Henderson est le propriétaire de la Créance Henderson, il est le seul autorisé à détenir la créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance de Henderson;

- La Créance Henderson est certaine, liquide et exigible;

- Sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance Henderson apportée à la Société est évaluée à trois millions trois cent vingt mille EURO (EUR 3.320.000), aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- La Créance Henderson apportée à la Société est librement cessible par Henderson à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et,

- Toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance Henderson apportée à la Société ont été ou seront accomplies par Henderson et au moment de l'apport de la Créance Henderson par Henderson à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance Henderson, qui sera éteinte par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

La valeur de l'apport en nature de la Créance PanEuropean a été certifiée au notaire instrumentant par, entre autres, (i) les comptes intérimaires de la Société datés du 31 mars et (ii) un certificat émis le 31 mars 2010 par la gérance de PanEuropean dûment accepté et approuvé par la gérance de la Société. Il ressort de ce certificat qu'à la date de ce certificat:

- Les comptes de PanEuropean (les Comptes PanEuropean) indiquent une créance d'un montant de trois millions trois cent vingt mille EURO (EUR 3.320.000) (la Créance PanEuropean), exigible par la Société à PanEuropean Investment S.à r.l. (PanEuropean);

- PanEuropean est le propriétaire de la Créance PanEuropean, il est le seul autorisé à détenir la créance et possède le pouvoir de disposer de la Créance de PanEuropean;

- La Créance PanEuropean est certaine, liquide et exigible;

- Sur base des principes comptables généralement acceptés, la Créance PanEuropean apportée à la Société est évaluée à trois millions trois cent vingt mille EURO (EUR 3.320.000), aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- La Créance PanEuropean apportée à la Société est librement cessible par PanEuropean à la Société et n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et,

- Toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Créance PanEuropean apportée à la Société ont été ou seront accomplies par PanEuropean et au moment de l'apport de la Créance PanEuropean par PanEuropean à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de la Créance PanEuropean, qui sera éteinte par confusion conformément à l'article 1300 du Code Civil luxembourgeois.

Lesdits certificats ainsi que la copie des Comptes Intérimaires de la Société, après signature "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, les Associées décident de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à six millions six cent cinquante deux mille cinq cents EURO (EUR 6.652.500), représenté par deux cent soixante six mille cent (266.100) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq EURO (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Quatrième résolution*

Les Associées décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille huit cents Euro (EUR 3.800).

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 avril 2010. Relation: LAC/2010/15018. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2010.

Référence de publication: 2010071606/228.

(100065351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

---

**Financière Ardennoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 38.572.

---

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.05.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010070477/14.

(100064804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Financière Ardennoise S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 38.572.

---

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.05.2010.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Société Anonyme

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2010070476/14.

(100064805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Ecorenov.lu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 152.920.

---

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.



#### ONT COMPARU:

1) Monsieur Eric DEMOULIN, employé privé, né à Messancy (Belgique) le 24 juin 1967, demeurant à B-6717 Attert, Voie de la Liberté, 60.

2) Monsieur Alexandre DRON, ingénieur, né à Libramont-Chevigny (Belgique) le 9 août 1983, demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, rue Sainte-Odile, 7,

tous les deux ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie SCHUL, comptable, demeurant professionnellement à Steinfort, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées en date du 15 avril 2010.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

#### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ECORENOV.LU S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Redange-sur-Attert.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet les activités d'entrepreneur de construction, d'entrepreneur d'isolations thermiques, acoustiques et d'étanchéité, d'installateur de chauffage et de sanitaire, d'électricien, de menuisier-ébéniste, de fabricant et de poseur de volets, jalousies, marquises et stores, de carreleur, de plafonneur-façadier, de peintre-décorateur, de vitrier-miroitier, de constructeur-poseur de cheminées et poêles de faïence, ainsi que de tapissier-décorateur.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou en faciliter la réalisation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

#### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Redange-sur-Attert, tel qu'indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### Disposition générale

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2011.

2) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

#### Souscription - Libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Eric DEMOULIN, prénommé, quatre-vingts actions . . . . .	80
2.- Monsieur Alexandre DRON, prénommé, vingt actions . . . . .	20
TOTAL: CENT ACTIONS . . . . .	100

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille deux cents euros (€ 1.200.-).

#### Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Eric DEMOULIN, employé privé, né à Messancy (Belgique) le 24 juin 1967, demeurant à B-6717 Attert, Voie de la Liberté, 60.

b) Monsieur Didier WILMOTTE, employé privé, né à Etterbeek (Belgique) le 2 mai 1964, demeurant à L-4505 Differdange, 55, rue de l'Acier.

c) Monsieur Alexandre DRON, ingénieur, né à Libramont-Chevigny (Belgique) le 9 août 1983, demeurant à B-6723 Habay-la-Vieille, rue Sainte-Odile, 7.

Monsieur Alexandre DRON, préqualifié sub c), est nommé administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Jean-Marie SCHUL, comptable, né à Saint-Mard (Belgique) le 15 août 1972, demeurant professionnellement à L-8443 Steinfort, 12, Square Patton.

3) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

4) Le siège de la société est fixé à L-8510 Redange-sur-Attert, 43, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SCHUL, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 28 avril 2010. Relation: CAP/2010/1459. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 mai 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2010071596/177.

(100065778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2010.

---

**Lavande S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070486/10.

(100064881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Infante S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 49.649.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010070485/10.

(100064879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2010.

---

**Convac Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.060.

Les comptes de clôture de liquidation au 15 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

11, boulevard Royal, B.P. 742, L-2017 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010068952/13.

(100064412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---

**Veneska Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.308.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Veneska Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2010068974/12.

(100063631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2010.

---